

TOMBES, CIMETIÈRES ET ÉGLISES DANS L'OCCIDENT ALTOMÉDIÉVAL¹

Le but de ce bref exposé² est de brosser à grands traits l'évolution qui conduit de la nécropole antique au cimetière médiéval³ ; il s'inscrit

1. Le présent texte reprend les lignes de force de l'exposé que j'ai présenté à la Villa Kerylos le 13 octobre 2018. Je tiens à remercier André Vauchez et John Scheid qui m'ont invité à participer à ce colloque aux vues particulièrement larges sur un sujet complexe. Une semaine exactement avant la tenue de ce colloque, décédait Michel Vovelle, dont les travaux sur l'histoire de la mort comptent parmi les apports les plus importants et les plus originaux en la matière.

2. Les notes ont été délibérément limitées à l'essentiel. Je me permets aussi de renvoyer globalement à l'un ou l'autre de mes articles antérieurs, dont je me suis inspiré pour ce bilan ; on y trouvera mentionnée la bibliographie complémentaire. Voir A. Dierkens, « Sépultures et aménagements architecturaux à l'époque carolingienne », in *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge. Tod, Grabmal und Herrschaftsrepräsentation im Mittelalter. Onzièmes Journées Lotharingiennes* (Centre universitaire de Luxembourg, 26-29 septembre 2000), M. Margue *et al.* éd. (Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, 118), Luxembourg, 2006, p. 95-131 ; Id., C. Treffort, « Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne. Rapport introductif », in *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*, actes des 35^e journées internationales d'Histoire de Flaran (11 et 12 octobre 2013), Toulouse, 2015, p. 7-19 ; A. Dierkens, « Du cimetière antique au cimetière contemporain : convergences et divergences », in *Rencontre autour des paysages du cimetière médiéval et moderne*, actes des 5^e rencontres du Groupe d'Anthropologie et d'Archéologie funéraire (GAAF) (Prieuré Saint-Cosme, La Riche, 5-6 avril 2013), M. Gaultier, A. Dietrich et A. Corrochano éd., Tours, 2015, p. 363-370 ; Id., P. Périn, « Du paganisme au christianisme en Gaule mérovingienne. Histoire et archéologie funéraire », in *Lebenswelten zwischen Archäologie und Geschichte. Festschrift für Falko Daim zu seinem 65. Geburtstag*, J. Drauschke *et al.* éd. (Monographien des Römisch Germanischen Zentralmuseums, 150), Mayence, 2018, p. 279-300.

3. Pour la période que j'étudie (IV^e-X^e s.), j'ai de réelles difficultés à mettre en pratique la distinction terminologique que je trouve trop théorique et quelque peu artificielle, et donc inopérante, qu'à la suite d'Henri Galinié, certains historiens et archéologues aiment faire entre nécropole (« site funéraire extérieur à un contexte

donc dans la suite directe du propos de Jean Guyon sur ce qu'il est convenu d'appeler les cimetières paléochrétiens de l'Antiquité tardive⁴. Une des difficultés d'une telle synthèse est de tenter d'accorder les discours des historiens des textes avec ceux des archéologues, souvent très différents parce que leurs prémisses sont inévitablement liées aux sources utilisées et au fort poids historiographique résultant de l'emploi répété de ces sources.

En un premier temps, je rappellerai, sans aucune originalité, le schéma évolutif global auquel historiens et archéologues sont parvenus et je mettrai, au passage, l'accent sur l'un ou l'autre point de méthode. J'insisterai ensuite sur quelques aspects du processus de transition, en faisant allusion à des controverses récentes visant à déconstruire, notamment du point de vue chronologique, le modèle consensuel en vigueur. Je me concentrerai enfin sur les rapports de la tombe et de l'église, en terminant par l'évocation d'un sarcophage singulier des années 730 dans lequel certains historiens d'art voient une annonce des gisants médiévaux, qu'évoquera Pierre-Yves Le Pogam⁵.

DE LA NÉCROPOLE ANTIQUE AU CIMETIÈRE MÉDIÉVAL

En simplifiant le propos, on pourrait décrire la nécropole antique ou du très haut Moyen Âge comme le regroupement de tombes hors des murs de la ville ou du centre de l'habitat, souvent le long d'une voie de communication (parfois une route importante comme la célèbre *via Appia*, mais le plus fréquemment un modeste chemin). Comme on estimait qu'il fallait respecter l'intégrité et l'inviolabilité de la tombe, l'implantation de la nécropole en zone peu habitée autorise un caractère extensif puisqu'il n'existe pas *a priori* de limites prédéfinies qui restreindraient les possibilités d'expansion. Les archéologues peuvent

d'habitat ») et cimetière (« ensemble funéraire associé à un édifice de culte chrétien, à un espace délimité par une clôture et intégré à un habitat groupé »). Voir l'état de la question in M. Lauwers, « Le cimetière au village ou le village au cimetière ? Spatialisation et communautarisation des rapports sociaux dans l'Occident médiéval », in *Le cimetière au village*, *op. cit.* (n. 2), p. 41-60, particulièrement p. 44-46 et 51-53, dont – comme on le verra – je ne partage pas toutes les idées.

4. J. Guyon, « Tombes de chrétiens ou tombes chrétiennes ? Les chrétiens et leurs morts pendant l'Antiquité tardive », *ici-même*, p. 163-189.

5. P.-Y. Le Pogam, « Les gisants des XIII^e-XIV^e siècles : un portrait des morts à l'image des vivants », *ici-même*, p. 243-273.

ainsi, grâce au phasage chronologique autorisé par le matériel associé aux défunts, développer une méthode d'analyse topo-chronologique (« stratigraphie horizontale ») ; ils constatent alors, sans grande surprise, que de très nombreux cimetières progressent par zones concentriques à partir d'un noyau initial (« tombe(s) de fondateur(s) », monument remarquable, particularité géographique). Mais d'autres possibilités existent : cimetières polynucléaires ou cimetières dits « à rangées » (*Reihengräberfeld*), par exemple.

Quand elle est fouillée et étudiée avec soin et, si possible, dans son intégralité, la nécropole antique ou du haut Moyen Âge révèle des regroupements délibérés de tombes, notamment en fonction de critères familiaux ou sociaux. En combinant ces facteurs, l'historien dispose d'extraordinaires possibilités d'appréhender l'organisation sociale, les rites funéraires en vigueur (inhumation vs. incinération) ou les convictions religieuses de la société dont les défunts sont issus. Cette analyse bénéficie évidemment de la prise en compte du matériel funéraire associé au défunt : objets liés au vêtement et à la pratique de l'inhumation (ou de la crémation) habillée, mais aussi objets déposés dans la tombe avec des finalités diverses (de la pratique habituelle ou traditionnelle au don ciblé, intentionnel). Les techniques de réalisation de la tombe, l'ampleur de celle-ci, la présence de marques en surface pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un imposant monument funéraire, l'emplacement de la tombe dans son environnement topographique et sa visibilité dans le paysage, etc. sont autant d'autres marqueurs significatifs.

Un cas particulier de ce type de nécropole est celui des catacombes, forme bien adaptée (pour autant, bien sûr, que la nature du sol le permette) aux régions périurbaines soumises à une forte pression démographique et / ou à une spéculation foncière contraignante. Le développement de l'aire funéraire ne se fait alors plus horizontalement mais verticalement, en profondeur. Les axes de l'interprétation historique doivent être adaptés à cette situation spécifique. On pense, par exemple, à une méthode de lecture en trois dimensions, proche des méthodes de l'archéologie du bâti et de l'analyse architecturale. Le recours à l'histoire de l'art et à l'iconographie est particulièrement utile en raison de la conservation d'éléments de décoration peinte et, dans une moindre mesure, sculptée.

Dans ces nécropoles antiques ou de type antique, le corps mort, généralement considéré comme impur et source de souillure, est

délibérément éloigné du monde des vivants⁶. La sépulture fait l'objet de manifestations mémorielles, à des moments bien précis, selon un rituel éprouvé et dans des formes soigneusement déterminées.

Le contraste est grand avec le cimetière médiéval et moderne, tel qu'il s'observe depuis le XI^e siècle au plus tard. Celui-ci se présente sous la forme d'un ensemble d'inhumations⁷ regroupées autour d'un lieu de culte, le plus souvent l'église paroissiale. Le mobilier funéraire a progressivement disparu : le mort est enterré « nu » dans son linceul. Dans les tombes, subsistent çà et là de rares dépôts de céramiques et, dans des cas bien spécifiques, quelques objets et insignes de fonction (crosse et anneau épiscopal⁸, par exemple). Sauf exceptions, le cimetière est établi au cœur de l'habitat : les défunts sont associés à la communauté des vivants et, d'une certaine façon, participent à la vie quotidienne des habitants des villes comme des campagnes. Le cimetière fait l'objet d'une délimitation stricte et précise, déterminant un statut privilégié,

6. Sur le statut du corps mort dans l'Antiquité tardive et, surtout, au Moyen Âge, voir notamment les articles liminaires (J. Pugeaud, Y. Thomas) de l'ouvrage collectif *Il cadavere. The Corpse* (Micrologus 7), Florence, 1999 ainsi que l'imposante thèse de R. Schmitz-Esser, *Der Leichnam im Mittelalter. Einbalsamierung, Verbrennung und die kulturelle Konstruktion des toten Körpers* (Mittelalter-Forschungen 48), Ostfildern, 2016.

7. Dans l'Empire romain, c'est au III^e siècle que l'incinération est progressivement remplacée par l'inhumation, soit directement en pleine terre, soit en sarcophages (une solution évidemment plus coûteuse et donc réservée à une population plus aisée). Cette évolution s'inscrit dans un phénomène plus large lié à la diffusion dans la totalité de l'Empire des religions orientales, dont le christianisme, et de convictions philosophiques de type néo-platonicien. Elle a aussi été influencée par l'implantation dans l'Empire de populations germaniques (lètes, fédérés etc.) qui pratiquaient majoritairement l'inhumation. Dans les milieux chrétiens, un lien direct est de plus en plus souvent établi entre l'intégrité du corps physique et la résurrection du corps lors du Jugement dernier. Aux V^e et VI^e siècles, dans les royaumes germaniques successeurs de l'Empire romain d'Occident, les incinérations ont presque totalement disparu. Ainsi, en Gaule, elles sont très peu nombreuses sur la rive gauche du Rhin et totalement exceptionnelles dans la moitié Nord de la Gaule intérieure, à la différence de la rive droite du Rhin et du Sud-Ouest de l'Allemagne. C'est à la fin du VIII^e siècle qu'elles sont explicitement considérées comme païennes et donc condamnées avec rigueur. Dans le monde catholique, l'interdiction de l'incinération n'a été levée, avec réticences, que dans la deuxième moitié du XX^e siècle (1963). Synthèse récente : P. Kuberski, *Le christianisme et la crémation*, Paris, 2012.

8. M. Sanke, *Die Gräber geistlicher Eliten in Europavon der Spätantike bis zur Neuzeit. Archäologische Studien zur materiellen Reflexion von Jenseitsvorstellungen und ihrem Wandel* (Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters, Beiheft 25), Bonn, 2012.

immunitaire, sacré (du point de vue juridique et religieux notamment) par rapport à la vie profane ; la consécration de l'espace funéraire a pour corollaire l'exclusion drastique des non-baptisés ou des réprouvés (excommuniés, suicidés)⁹.

Cette évolution radicale n'a pas été brutale. Elle s'est produite d'autant plus progressivement qu'avant le milieu du XI^e siècle et la réforme grégorienne, l'Église a très peu légiféré sur la question des corps morts, laissant ainsi une forte place au maintien des traditions et aux situations locales. Dans les territoires qui relevaient de l'Empire romain d'Occident, on a pu montrer que le processus a été plus rapide dans le Sud méditerranéen que dans le Nord et qu'il a touché plus vite les villes que les campagnes. Le rôle du christianisme a indiscutablement été déterminant, mais il n'est pas exclusif ou unilatéral : en matière de pratiques funéraires comme dans d'autres domaines, on ne peut opposer de manière simpliste christianisme et paganisme.

Pour la période qui me concerne ici – celle qui couvre l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge (IV^e-X^e s.) –, une remarque méthodologique préalable s'impose pour souligner les limites des possibilités interprétatives. Elle découle directement des questions de topographie évoquées ci-dessus. Établies *extra muros*, les nécropoles antiques ou de type antique peuvent, le plus souvent, s'étendre sans contrainte majeure ; elles présentent donc un aspect relativement ordonné. Les tombes sont signalées en surface : marques au sol, petits tertres, constructions en bois, stèles éventuellement dotées d'une inscription... Elles se recourent rarement. Si l'état de conservation du sol le permet et si les fouilles sont menées avec la finesse requise, il est possible de faire apparaître ces structures ainsi que des chemins d'accès. Les violations de tombes, répondant à des motivations extrêmement diverses, ne sont pas rares, quoique leur fréquence ait fréquemment été exagérée dans l'historiographie¹⁰. Par contre, pour les cimetières

9. C'est l'objet de nombreux travaux passionnants de Mathieu Vivas ; cf., par exemple, M. Vivas, « *Prope aut juxta cimiterium* : un espace d'inhumation pour les "mauvais morts" (XI^e-XV^e s.) », in *Le cimetière au village, op. cit.* (n. 2), p. 193-206.

10. De façon générale, voir Chr. Kümmel, *Ur- und frühgeschichtlicher Grabraub. Archäologische Interpretation und kulturanthropologische Erklärung*. Münster, 2009, et A. Noterman, *Violation, pillage, profanation : la perturbation des sépultures mérovingiennes au haut Moyen Âge (VI^e-VIII^e s.) dans la moitié Nord de la France*, thèse de doctorat inédite, Université de Poitiers, 2016. Pour un cas particulier,

médiévaux *intra muros* ou au centre de l'habitat, l'espace est limité et compté. Même dans les moments de faible expansion démographique, les sépultures sont nécessairement coupées et recoupées, bouleversées. Dans le meilleur des cas, les ossements sont recueillis et rassemblés, dans l'enceinte consacrée, dans un ossuaire. Un discours théologique se développe autour de l'importance non de l'intégrité de la tombe individuelle, mais du maintien des restes dans un périmètre sacré contrôlé par l'Église. Comme on le verra, les emplacements privilégiés sont désormais ceux qui sont les plus proches de l'église et singulièrement du chœur de celle-ci. La porte ou le porche du lieu de culte, manifestation du passage du monde extérieur, profane (ou semi-profane dans le cas d'un cimetière consacré), au monde sacré de l'intérieur de l'église bénéficie d'un statut envié et d'une attention particulière. Les discussions sur la licéité d'enterrements dans l'église et, le cas échéant, le choix d'un lieu particulièrement privilégié dans l'église (le plus près possible de l'autel) abondent. À moins qu'elles n'aient été dotées d'inscriptions ou qu'elles ne soient mentionnées par une source extérieure, les tombes médiévales échappent presque toujours à la possibilité d'une datation précise.

On l'aura compris, la comparaison entre nécropole antique et cimetière médiéval est donc fréquemment biaisée par la nature des sources disponibles.

LE CIMETIÈRE DANS LE PAYSAGE

L'emplacement choisi pour établir un cimetière n'est évidemment pas laissé au hasard. Avant que le lien entre une église (le plus souvent, l'église paroissiale) et « son » cimetière ne s'impose naturellement ou ne soit canoniquement imposé, bien des paramètres – souvent étroitement liés à l'implantation humaine – pouvaient intervenir ; leur identification et leur étude ont donné lieu à des inventaires systématiques, à des études monographiques ou à des tentatives de synthèse. Il s'agit alors de préciser les liens entre espace des morts et

relativement bien documenté par les sources écrites, voir A. Dierkens, « Pillage de tombes mérovingiennes et hagiographie médiévale. À propos d'un passage de la *Vita sanctae Gudilae prima* (BHL 3684) », *Revue du Nord* 93, 2011, n^{os} 391-392 (= *Un premier Moyen Âge septentrional : études offertes à Stéphane Lebecq*, Ch. Mériaux et E. Santinelli-Foltz éd.), p. 589-611.

espace des vivants¹¹ : le cimetière est-il délibérément éloigné du centre de l'agglomération ou est-il, au contraire, rapproché de l'habitat ? Est-il aisément visible par les vivants, comme on l'a souvent montré pour les cimetières dépendant de *villae* romaines ? Est-il facilement accessible et est-il établi à proximité immédiate d'une voie de communication ; dans ce cas, le chemin longe-t-il ou traverse-t-il le champ de repos ? L'orientation du cimetière sur le versant d'une vallée est-il un critère effectivement pris en compte, notamment en rapport avec la position du soleil¹² ? Un monument ou un dispositif architectural marque-t-il durablement le lieu, dont il souligne ainsi l'existence et la présence affective et dont il renforce donc la puissance mémorielle ? Dans ce dernier cas, la relation entre les morts et les vivants est réciproque : la communauté des vivants se souvient de ses morts (ou d'un mort particulièrement illustre) associé(s) à un élément visible du paysage, alors que le(s) défunt(s) regarde(nt) et protège(nt) l'habitat qu'il(s) a (ont) connu.

Il arrive qu'un cimetière soit implanté dans un bâtiment désaffecté, parfois totalement en ruines. La continuité du lieu n'implique pas nécessairement la continuité de la fonction. Entre un *fanum* ou une *villa* romaine en ruines, le cimetière qui s'établit entre ses murs et l'église qui, parfois, est construite sur le même site, de longs hiatus chronologiques s'observent plus fréquemment qu'on ne le croit. C'est alors la symbolique du lieu – son rapport au pouvoir, son ancrage traditionnel, son capital de sacralité ou son potentiel d'évocation d'un passé révolu – qui intervient, même si on ne peut exclure une attitude opportuniste liée à la disponibilité de pierres ou d'emplacements protégés.

11. Je reprends ici les questions que j'avais posées dans A. Dierkens, « Du cimetière antique au cimetière contemporain », *art. cit.* (n. 2), p. 364-365.

12. La discussion sur l'origine et l'interprétation des axes prédominants des tombes à l'époque mérovingienne a été largement débattue et l'est encore. En très grande majorité, les défunts sont enterrés la tête à l'ouest, regardant vers l'est. Même s'il existe des exceptions, notamment quand le cimetière est établi sur une pente, face à l'habitat correspondant, l'orientation prédominante est donc approximativement ouest-est. L'interprétation chrétienne doit être fortement nuancée, puisque des tombes orientées existent déjà dans les cimetières ruraux à une époque où la christianisation des campagnes est loin d'être accomplie. Il n'en reste pas moins que c'est l'orientation des tombes qui s'impose dès l'époque mérovingienne. Elle fera l'objet de justifications liturgiques *a posteriori*, surtout à partir du XIII^e siècle.

Avant que ne soient précisées avec rigueur les prérogatives « normales » de l'église paroissiale (dont celles de disposer de fonts baptismaux et d'un cimetière), l'implantation du cimetière n'obéit à aucune règle stricte et contraignante. Il n'en reste pas moins que l'église construite au centre d'un habitat est un lieu de rassemblement régulier des membres de la communauté, souvent facteur consensuel d'union, et qu'à ce titre, elle constitue un lieu d'attraction « naturel » pour l'établissement du lieu de repos éternel des membres de la collectivité, ainsi placée sous la protection de l'Église et du saint patron local. Contrairement à ce que certains historiens aiment à suggérer, il ne faut pas attendre la formalisation de la liturgie de la consécration du cimetière aux ^x^e ou au ^xⁱ^e siècle pour associer église et cimetière¹³. Le pouvoir de polarisation de l'église est antérieur aux mesures carolingiennes de définition territoriale de la paroisse¹⁴ et de perception de la dîme¹⁵ ; il précède la politique de normalisation institutionnelle des structures ecclésiastiques, bien attestée depuis le début du règne de Charlemagne et clarifiée, dans la seconde moitié du ^{ix}^e siècle, par les prises de position nettes d'Hincmar de Reims notamment. Le cimetière s'inscrit logiquement dans un mouvement précoce d'*inecclesiamento*¹⁶, même si des exceptions sont fréquemment mises en évidence.

13. V. Hincker, *Se soucier des morts, de l'Antiquité aux premiers siècles du Moyen Âge. La parole de saint Augustin à l'épreuve des enjeux socio-anthropologiques des funérailles et du tombeau*, thèse de doctorat inédite, Université de Caen-Normandie, 2017.

14. Je puis ici me contenter de renvoyer à J. Semmler, « Zehntgebot und Pfarfarrtermination in karolingischer Zeit », in *Aus Kirche und Reich. Studien zu Theologie, Politik und Recht im Mittelalter. Festschrift für Friedrich Kempf*, H. Mordek éd., Sigmaringen, 1983, p. 33-44.

15. Sur la dîme, voir les travaux récents de J.-P. Devroey, même si je n'en partage pas toutes les interprétations : « L'introduction de la dîme obligatoire en Occident : entre espaces ecclésiastiques et territoires seigneuriaux à l'époque carolingienne », in *La dîme, l'Église et la société féodale*, M. Lauwers éd., Turnhout, 2012, p. 87-106, et Id., « Dîme et économie des campagnes à l'époque carolingienne », in *La dîme dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des xxx^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran*, R. Viader éd., Toulouse, 2010, p. 37-62.

16. Ce concept a été créé par Michel Lauwers à l'image de l'*incastellamento* mis en évidence par Pierre Toubert dans le Latium médiéval ; il a fait l'objet de nombreux développements, notamment dans le cadre du colloque de Flaran de 2013 consacré au *Cimetière au village* (M. Lauwers, « Le cimetière au village ou le village au cimetière ? », *art. cit.* [n. 3]). Cf. préalablement, M. Lauwers, « Le cimetière dans le Moyen Âge latin. Lieu sacré, saint et religieux », *Annales Histoire Sciences Sociales*,

En effet, certains cimetières anciens continuent à être utilisés – que ce soit par habitude, par tradition ou par attachement – alors qu'une église paroissiale existe depuis des décennies. En simplifiant, on pourrait dire que l'on connaît deux types de situations liées au cimetière situé à proximité de l'église. Dans certains cas, un cimetière préexistant est choisi comme lieu d'implantation d'un bâtiment cultuel (parfois d'ailleurs né lui-même de l'extension d'une tombe privilégiée), souvent l'église paroissiale. Mais, le plus souvent, c'est l'église qui attire le champ de repos, provoquant l'abandon progressif des cimetières de plein champ, extérieurs à l'agglomération ou à la ville. Quand ce phénomène peut être daté (ce qui est moins rare qu'on ne le croit), les indices convergent pour le placer dans le courant du VIII^e siècle ou, plus largement, entre la seconde moitié du VII^e et la fin du IX^e siècle. Mais il n'existe certainement pas de règle générale en la matière.

Par ailleurs, les recherches archéologiques récentes mettent régulièrement au jour des inhumations indépendantes de tout lieu de culte et liées aux structures de l'habitat, aux limites des domaines, aux traditions locales, à la nature de certains pouvoirs seigneuriaux¹⁷. Entre le VIII^e et le X^e siècle, un certain flottement est donc encore perceptible. Comment s'en étonner ? Mais la tendance générale est claire ; le mouvement est lancé, qui conduira à abandonner les cimetières de plein champ et à privilégier les emplacements autour de l'église paroissiale. Tout cela va de pair avec le développement de nécropoles « très spéciales » liées aux communautés religieuses, considérées comme particulièrement aptes aux prières pour les âmes des défunts. Des tombes de laïcs peuvent ainsi être creusées au sein de monastères, par exemple aux portes ou au chevet de l'église abbatiale, ou encore, pour les plus privilégiés, à l'intérieur même des bâtiments¹⁸.

1999, p. 1047-1072 ; Id., *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005. Michel Lauwers rapproche ce processus des effets de la réforme grégorienne de la fin du XI^e siècle ; je ne puis le suivre sur ce point.

17. L. Pecqueur, « Des morts chez les vivants. Les inhumations dans les habitats ruraux du haut Moyen Âge en Île-de-France », *Archéologie médiévale* 33, 2003, p. 1-32, ou Ead., Y. Gleize, M. Gaultier, « Les sépultures hors du cimetière dans le paysage entre le V^e et le XVIII^e siècle », in *Rencontre autour des paysages du cimetière médiéval et moderne, op. cit.* (n. 2), p. 293-307.

18. A. Dierkens, « Sépultures et aménagements architecturaux », *art. cit.* (n. 2) ; Id., « Avant-corps, galilées, massifs occidentaux : quelques remarques méthodologiques

TOMBE ET ÉGLISE

L'évolution topographique s'accompagne, en effet, d'un changement radical de nature idéologique et socio-économique¹⁹. Alors qu'à l'époque mérovingienne, le riche et / ou le puissant (ou, plus exactement, la famille de celui-ci, puisque l'organisation des funérailles était affaire privée, du ressort des survivants) pouvait tabler sur l'ostentation des cérémonies funéraires pour marquer la mémoire des contemporains, il lui faut tenir compte d'une nouvelle attitude envers le mobilier funéraire : les objets somptueux, ou leur équivalent en métal précieux ou en monnaie, ne sont plus enterrés avec le défunt, mais donnés à l'Église qui gère et entretient la mémoire des morts. L'emplacement dans un vaste cimetière cède la place à un autre type de lieu privilégié d'enfouissement conçu, cette fois, en fonction de l'église (dans l'édifice ; hors de celui-ci mais près du chœur ou du porche d'entrée, etc.). Le souvenir du défunt gagne à être entretenu par une inscription et, parfois, par un portrait peint ou sculpté. La législation et les sources liturgiques reflètent nécessairement cette situation nouvelle et tentent de répondre à une question-clé préalable : peut-on être enterré dans un lieu de culte ?

Pour saint Augustin, par exemple, l'emplacement de la sépulture et l'état de préservation d'un corps sont des paramètres indifférents au Salut²⁰. Mais, comme il a déjà été dit plus haut, la *communis*

en guise de conclusions », in *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le II^e et le XII^e siècle*, C. Sapin éd., Paris, 2002, p. 495-503 ; M.-Th. Lorcin, « Choisir un lieu de sépulture », in *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, D. Alexandre-Bidon et C. Treffort éd., Lyon, 1993, p. 245-252 ; C. Treffort, *L'Église carolingienne et la mort. Christianisme, rites funéraires et pratiques commémoratives* (Collection d'Histoire et d'Archéologie médiévales, 3), Lyon, 1996 ; C. Sapin, « Dans l'église ou hors de l'église, quel choix pour l'inhumé ? », in *Archéologie du cimetière chrétien*, actes du II^e colloque ARCHEA (Orléans, 29 septembre-1^{er} octobre 1994), H. Galinié et É. Zadora-Rio éd., Tours, 1996, p. 65-78, et, surtout, S. Scholz, « Das Grab in der Kirche. Zu seinen theologischen und rechtlichen Hintergründen in Spätantike und Frühmittelalter », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* 115 (*Kanonistische Abteilung* 84), 1998, p. 270-306.

19. Les références aux sources se trouveront dans S. Scholz, « Das Grab in der Kirche », *art. cit.* (n. 18) ; un aperçu général se lira dans A. Dierkens, « Sépultures et aménagements architecturaux », *art. cit.* (n. 2), dont les lignes qui suivent sont étroitement dépendantes.

20. De façon générale, voir É. Rebillard, « Église et sépulture dans l'Antiquité tardive (Occident latin, III^e-VI^e s.) », *Annales Histoire Sciences Sociales*, 1999,

opinio – qui, en dépit de la place immense occupée alors par Augustin dans l'idéologie religieuse, triomphera progressivement – lie le corps périssable et le corps glorieux de la résurrection des corps à la fin des temps, délaisse puis condamne dans les termes les plus durs la pratique de l'incinération ; il lui paraît aussi qu'être enterré près du saint et profiter ainsi de sa *virtus*, offrait un avantage décisif lors du Jugement dernier. Même relativisée par saint Augustin qui y voyait surtout un profit pour les vivants qui rendaient visite aux tombeaux rassemblés autour de la tombe du saint, en suscitant à la fois la dévotion pour le saint lui-même et un surcroît de prières pour les défunts²¹, la pratique toujours croissante de ces inhumations *ad sanctos* pousse à légiférer. Pour Grégoire le Grand au tournant des v^e et vi^e siècles, les tombes dans l'église ne sont admissibles que pour les « bons », sans péché majeur ; éventuellement tolérées pour les simples fidèles, elles sont en tout cas vigoureusement interdites aux « mauvais » dont la présence pollue l'espace sacré. Cette relative permissivité sera finalement acceptée mais après de longs débats, parfois assez durs, dont on peut suivre les nuances pendant la totalité des vii^e et viii^e siècles et, avec une grande intensité, durant la première moitié du ix^e siècle.

Le consensus qui s'est progressivement dégagé s'inspire fortement de la position de Grégoire le Grand. En principe, l'enterrement dans une église est considéré comme incompatible avec l'exercice du culte sauf si le défunt est un dignitaire de l'Église, un prêtre « digne » ou un laïc « fidèle ». Au concile de Meaux-Paris de juin 845 et février 846, il est ainsi recommandé « que personne n'ose ensevelir dans une église, en vertu d'un droit héréditaire, quelque défunt que ce soit si ce n'est celui qu'un évêque ou qu'un prêtre aura jugé digne en raison de la qualité de sa vie religieuse ou de son genre de vie »²².

p. 1027-1046 ; Y. Duval, *Auprès des saints corps et âme. L'inhumation ad sanctos dans la chrétienté d'Orient et d'Occident du iii^e au vi^e siècle*, Paris, 1988, surtout p. 3-21 ; S. Scholz, « Das Grab in der Kirche », *art. cit.* (n. 18), p. 275-277.

21. Sur cette question complexe et, en particulier, sur l'interprétation du *De cura pro mortuis gerenda* d'Augustin (421), voir maintenant la belle thèse de V. Hincker, *op. cit.* (n. 13).

22. *Monumenta Germaniae Historica, Concilia*. 3, *Die Konzilien der karolingischen Teilreiche 843-859*, W. Hartmann éd., Hanovre, 1984, p. 61-132, canon 72 (p. 118).

TOMBES ET ÉGLISES

Il n'en reste pas moins que, dans leur très grande majorité, les défunts seront enterrés dans le cimetière qui entoure l'église paroissiale et qui, à partir du x^e siècle, est consacré en fonction de rituels de mieux en mieux établis²³. Le cimetière bénéficie donc d'un statut immunitaire et privilégié. Lieu public, il peut servir à des rendez-vous privés comme à des marchés, à des spectacles comme à des rassemblements politiques ; il peut même être fortifié et servir à la défense du village²⁴. Il était donc difficile, voire impossible, d'y prévoir des monuments funéraires imposants ou des marques extérieures durables.

Pour ceux qui souhaitent promouvoir leur *memoria* et qui ont les moyens (et le pouvoir) de concrétiser leurs ambitions, il faut donc opter pour une sépulture *in ecclesia* ou, éventuellement, pour une tombe jouxtant l'extérieur de l'église : le porche d'entrée ou le long des murs (*sub stillicidio*, sous la gouttière, de façon à être en contact régulier avec l'eau pluviale bénie par le contact avec le toit de l'église). On l'a vu, il leur est également possible de se faire enterrer dans l'église qui conserve les restes d'un saint patron vénéré ou dans un monastère ou une collégiale particulièrement appréciés pour des raisons politiques, symboliques, familiales (*Eigenkloster*), voire sentimentales²⁵.

23. Par exemple C. Treffort, « Consécration de cimetières et contrôle épiscopal des lieux d'inhumation au x^e siècle », in *Le sacré et son inscription dans l'espace à Byzance et en Occident. Études comparées*, M. Kaplan éd., Paris, 2001, p. 285-299 ; M. Lauwers, « Le cimetière dans le Moyen Âge latin », *art. cit.* (n. 16).

24. P. Duparc, « Le cimetière, séjour des vivants (xi^e-xii^e s.) », *Bulletin philologique et historique*, 1967, p. 483-504 ; L. Musset, « *Cimiterium ad refugium tantum vivorum non ad sepulturam mortuorum* », *Revue du Moyen Âge latin* 4, 1948, p. 56-60 ; Id., « Le cimetière dans la vie paroissiale de Basse-Normandie (xi^e-xiii^e s.) », *Cahiers Léopold Delisle* 12, 1963, p. 7-27 ; E. Zadora-Rio, « Les cimetières habités en Anjou (xi^e-xii^e s.) », in *Actes du 105^e congrès national des sociétés savantes. Section d'archéologie* (Caen, 1980), Paris, 1983, p. 319-329 ; C. Treffort, *L'Église carolingienne et la mort*, *op. cit.* (n. 18), p. 151-153 ; D. Alexandre-Bidon, *La mort au Moyen Âge, xii^e-xvi^e siècle*, Paris, 1998, p. 239-272 ; Id., C. Treffort, « Un quartier pour les morts : images du cimetière médiéval », in *À réveiller les morts*, *op. cit.* (n. 18), p. 253-273 (aux p. 261-263) ; etc.

25. La salle capitulaire des institutions religieuses est un endroit symbolique volontiers choisi pour des tombes de personnages importants.

OÙ DANS L'ÉGLISE ?

Pour la quasi-totalité des laïcs, un enterrement dans le chœur liturgique est exclu. De ce point de vue, le meilleur emplacement possible se trouve donc dans la nef, à l'entrée du chœur, le plus près possible du chœur principal et des reliques du saint patron. Plus tard, une inhumation dans une chapelle latérale ou greffée sur le déambulatoire peut se révéler particulièrement cohérente, en favorisant le rapprochement entre le saint patron de la chapelle et le défunt. Deux autres emplacements sont privilégiés : la crypte²⁶, espace semi-enterré souvent construit en relation avec le culte du saint local, situé sous le chœur principal (et son autel), lieu propice au rassemblement des corps ; l'avant-nef et / ou le porche²⁷. Un enterrement *ante limina* ou *in porticu ecclesiae* préfigure l'attente devant les portes du Paradis, mais peut aussi avoir une valeur de protection : le défunt apparaît alors, en quelque sorte, comme le gardien ou comme le portier du sanctuaire.

Nombre de tombes, creusées sous le sol de l'église, échappent à la mémoire : des tombes délibérément non signalées, voire – aussi surprenant que cela puisse paraître – des tombes de défunts illustres. Pour lutter contre le risque d'oubli, et indépendamment de la récitation de prières obituaires, un certain nombre de systèmes concrets ont été mis en œuvre, parfois concurremment. La tombe proprement dite, qui peut être signalée en surface par une inscription, est mise en évidence par des dispositifs extérieurs, éventuellement placés à une certaine distance de la sépulture. Il peut s'agir de cénotaphes, de statues (en pierre ou en stuc) ou de portraits (peints ou en mosaïques), de *tituli* et d'épithames (dont un certain nombre, néanmoins, n'a jamais été effectivement gravées), de luminaires, etc. Le souvenir peut être

26. Sur les différentes fonctions de la crypte dans les églises du haut Moyen Âge, voir L.-F. Genicot, *Les églises mosanes du XI^e siècle*. I, *Architecture et société*, Louvain, 1972, p. 116-168, ainsi que, maintenant, C. Sapin, *Les cryptes en France: pour une approche archéologique, IV^e-XII^e siècle*, Paris, 2014.

27. Sur cette difficile question, voir A. Angenendt, « *In porticu ecclesiae sepultus*. Ein Beispiel von himmlisch-irdischer Spiegelung », in *Iconologia Sacra. Mythos, Bildkunst und Dichtung in der Religions- und Sozialgeschichte Alteuropas. Festschrift für Karl Hauck*, H. Keller et N. Staubach éd., Berlin-New York, 1994, p. 68-80. Synthèse : A. Dierkens, « Avant-corps, galilées, massifs occidentaux », *art. cit.* (n. 18). Un cas particulier : Id., « La mort, les funérailles et la tombe du roi Pépin le Bref (768) », *Médiévales* 31, automne 1996 : *La mort des grands*, p. 37-51.

entretenu par des discours et / ou des prières qui rappellent les vertus et signalent l'emplacement des corps des fidèles qui, par donation et/ou par testament, ont pris les mesures concrètes indispensables.

Pour pallier le danger de l'oubli, une solution évidente consiste à choisir une inhumation dans un sarcophage placé sous un *arcosolium*, voire posé directement sur le sol ou dont, tout au moins, le couvercle (décoré et / ou muni d'une inscription) est placé au niveau du sol. Une telle solution apparaît comme particulièrement adéquate dans le cas de la sépulture d'un(e) saint(e) dont il convient de faciliter l'accès aux pèlerins. Plus tard, c'est la formule des défunts représentés en gisants qui l'emportera.

Une rapide présentation d'un exemple qui m'est cher illustrera ce propos : celui du sarcophage de Chrodoara à Amay, réalisé vers 730.

LE SARCOPHAGE DE SANCTA CHRODOARA

Le sarcophage de Chrodoara a été découvert en 1977 dans le chœur de l'église collégiale d'Amay (fig. 1), petite ville située non loin de Liège dans la vallée de la Meuse²⁸. Si la cuve est dépourvue de toute décoration, le couvercle, tout à fait original, est sculpté (fig. 2 et 3). Sur un des longs côtés, un rinceau à décor trifolié est associé à des pampres de vigne très stylisés (un même motif répété six fois, presque à l'identique) ; l'autre long côté est décoré d'entrelacs à deux brins et à angle aigu ; sur le plus court des petits côtés, on n'observe

28. La publication de base sur le sarcophage se lit dans le t. 15 (1977-1978) du *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, entièrement consacré à cette trouvaille majeure. Quelques compléments sont publiés dans des numéros ultérieurs du *Bulletin du Cercle*, surtout au t. 16 (1979-1980). L'ensemble de la question a fait l'objet, en 1997, d'un colloque-bilan, puis d'une publication : *Le sarcophage de sancta Chrodoara. Vingt ans après sa découverte exceptionnelle*, actes du colloque international d'Amay (30 août 1997), A. Dierkens éd. (= *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye Condroz* 25, 2000-2001), Amay, 2006. Synthèse originale : N. Gauthier, « Une grande dame, Chrodoara d'Amay », *Antiquité tardive* 2, 1994, p. 251-261. Actualisation récente : A. Dierkens, « Chrodoara est-elle d'origine aquitaine ? Note sur le dossier hagiographique de sainte Ode d'Amay », in *Saints d'Aquitaine. Missionnaires et pèlerins du haut Moyen Âge*, E. Bozoky éd., Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 173-188. Pour l'aspect archéologique, ce sont les nombreuses études de Laure-Anne Finoulst qui font autorité ; voir notamment sa thèse encore inédite *Les sarcophages du haut Moyen Âge en Gaule du Nord (v^e-x^e siècle). Production, diffusion et utilisation*, Université libre de Bruxelles, 2012.



FIG. 1. – Sarcophage de Chrodoara *in situ*, au moment de sa découverte sous le chœur de l'église Saint-Georges d'Amay. © Cercle archéologique Hesbaye-Condroz.

aucune décoration, tandis que sur le plus grand, une inscription, en latin mérovingien, précise CHRODOARA NUBELIS / MAGNA ET INCLITIS EX SU/A SUBSTANCIA DICTAVIT SANCTO/ARIA (« Chrodoara, noble (*nubelis* = *nobilis*), grande et illustre (*inclitis* = *inclita*), a enrichi (*ditavit*) des sanctuaires avec son argent »). Sur la partie supérieure du couvercle est sculpté en faible relief un personnage féminin en pied, vêtu d'une longue robe, le bras gauche le long du corps, l'avant-bras droit replié en angle droit et tenant un long bâton apointé à la base et dont le sommet affecte la forme d'un tau ; la tête, de face, est couverte d'un voile. Entre une courte inscription au-dessus de la tête (SCA CHRODOARA) et les épaules de la dame, ainsi que sous les pieds de celle-ci, se déroulent des entrelacs semblables à ceux d'un des longs côtés.

Chez les historiens et les archéologues, un consensus s'est rapidement fait autour de l'identification de Chrodoara avec sainte Ode honorée à Amay (culte attesté par les sources écrites depuis la fin du ^e s.) et avec la tante du diacre de Verdun Adalgisel Grimo, citée (mais non nommée) dans son testament daté de 634. Dans ce document, il est précisé, à propos de l'église Saint-Georges d'Amay, *ubi amita mea requiescit* ; il s'agit évidemment de Chrodoara. Il a, par ailleurs, été possible de rattacher Chrodoara / Ode à une des riches familles de l'Austrasie mérovingienne (les Chrodoïnides), possessionnée dans

la région Meuse-Moselle. L'étude attentive de l'inscription et des éléments sculptés du couvercle du sarcophage conduit à en situer la réalisation dans la première moitié du VIII^e siècle. Selon toute apparence, le couvercle aurait été réalisé à l'occasion de l'élévation des reliques d'Ode par l'évêque de [Tongres-]Maastricht[-Liège], Floribert, attesté entre 727 et 737/738, peut-être le dimanche 9 juillet 730.

Le dossier est complexe et dense ; il est exclu d'en détailler ici le contenu. Mais il me semble qu'avec le sarcophage de Chrodoara, on se trouve devant une parfaite illustration de mon propos. Une dame de l'aristocratie décédée vers 600 est inhumée dans un sarcophage placé dans une église liée à sa famille et dont elle est sinon la fondatrice, au moins une des bienfaitrices. La volonté de favoriser son culte a suscité la réalisation d'un couvercle adapté à la situation : Chrodoara y est explicitement qualifiée de *sancta* et une brève inscription rappelle ses mérites religieux et ses qualités morales. Le sarcophage de Chrodoara a été conçu pour être vu et montré ; les indices suggèrent qu'il a été placé sur le sol, devant l'autel principal auquel il était peut-être accolé selon un modèle attesté pour le sarcophage de Willibrord († 739) à Echternach.

L'originalité du sarcophage de Chrodoara tient aussi à la figuration de la défunte sur le couvercle. On se trouve ici, bien avant le sarcophage d'Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille († 1047), devant une représentation en pied qui préfigure les gisants médiévaux²⁹. Et, à ce

29. Un mot sur le bâton que la sainte tient à la main droite et qu'elle arbore comme un symbole de sa fonction ou de sa personnalité. Il ne s'agit pas, comme le pense la majorité des historiens, d'un bâton abbatial. Il n'a jamais existé à Amay qu'un collège de clercs ou un chapitre de chanoines séculiers ; de surcroît, Ode n'est jamais honorée à Amay comme abbesse. Je suis, quant à moi, enclin à voir dans ce bâton, une béquille (ou une canne ?) qui ferait allusion à un épisode de la vie de la sainte consigné dans une *Vita* de saint Maximin de Trèves et évoquant la guérison d'une noble dame dont un pied et une jambe étaient « desséchés » ; la miraculée s'appelait Rodoara ou Hrodoara. Pour la démonstration et les références, voir A. Dierkens, « Questions historiques et archéologiques sur le sarcophage de Chrodoara : un bilan provisoire », in *Le sarcophage de sancta Chrodoara, op. cit.* (n. 28), p. 83-96, aux p. 87-91. Cf. aussi, plus récemment, D. Billoin, « Le sarcophage mérovingien de « sancta Chrodoara », la représentation d'une infirme ? », in *Décrypter la différence. Lecture archéologique et historique de la place des personnes handicapées dans les communautés du passé*, V. Delattre et R. Sallem éd., Paris, 2009, p. 125-126.



FIG. 2. – Couvercle du sarcophage de Chrodoara. © Cercle archéologique Hesbaye-Condruz.



FIG. 3. – Relevé graphique du couvercle du sarcophage de Chrodoara. Dessin Laure-Anne Finoulst.

titre, le sarcophage de Chrodoara occupe une place majeure dans les bonnes histoires de l'art médiéval³⁰.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS CONCLUSIVES

Un des acquis des recherches des dernières décennies est certainement d'avoir mis en évidence les modalités, extrêmement diverses et progressives, du passage du cimetière antique (ou de type antique) au cimetière médiéval. Ainsi on ne se hasarde plus à opposer, de façon un peu simpliste, la nécropole « païenne » au cimetière « chrétien », en tentant de pister les indices d'apparition du christianisme (orientation *stricto sensu* des tombes, abandon du mobilier funéraire) ou, *a contrario*, les pratiques qui témoigneraient de « survivances païennes » (incinérations, présence de monnaies interprétées comme « oboles à Charon », tombes sous tumulus ou tombes encerclées³¹, tombes de chevaux et de chiens associées aux sépultures humaines³², etc.). Les interprétations sont beaucoup plus nuancées et mieux contextualisées³³.

Par ailleurs, même si le pouvoir d'attraction, de polarisation, de l'église communautaire est évident et, me semble-t-il, très précoce, il n'a pas toujours été, durant le haut Moyen Âge, contraignant ou imposé par des mesures législatives religieuses. Que ce soit dans le contexte

30. Par exemple : R. Hamann-Mac Lean, « Die Reimser Denkmale des französischen Königtums im 12. Jahrhundert. Saint-Remi als Grabkirche im frühen und hohen Mittelalter », in *Beiträge zur Bildung der französischen Nation im Früh- und Hochmittelalter*, H. Beumann éd., Sigmaringen, 1983, p. 93-259, aux p. 175-176 et fig. 81. Dans la même optique, mais plus centrée sur le haut Moyen Âge : M. Vieillard-Troiekouff, « A propos de quelques monuments funéraires précarolingiens et carolingiens. Sarcophages, cénotaphes, épitaphes », *Cahiers archéologiques* 43, 1995, p. 57-66, aux p. 58-59 et 65.

31. L. Verslype, « Tertres funéraires et sépultures délimitées en Neustrie septentrionale. Réflexion préliminaire sur les *tumuli* et les sépultures encerclées mérovingiennes », in *L'Austrasie. Société, économies, territoires, christianisation*, actes des xxvi^e journées internationales d'archéologie mérovingienne (Nancy, 22-25 septembre 2005), J. Guillaume et E. Peytremann éd. (Mémoires publiés par l'Association française d'Archéologie mérovingienne, 19), Nancy, 2008, p. 337-357.

32. A. Dierkens, Cl. Le Bec, P. Périn, « Sacrifice animal et offrandes alimentaires en Gaule mérovingienne », in *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, S. Lepetz et W. van Andringa éd., Montagnac, 2008 (Archéologie des plantes et des animaux, 2), p. 279-299.

33. A. Dierkens, P. Périn, *art. cit.* (n. 2).

de la christianisation ou dans le cadre de la définition de la paroisse, l'abandon du cimetière de plein champ n'a pas été net, subit et bien datable.

Même si la territorialisation de la paroisse et la perception de la dîme sur une base paroissiale remontent bien à l'époque carolingienne³⁴, la détention exclusive de fonts baptismaux et d'un cimetière ne fait pas partie des prérogatives initiales de l'église paroissiale. Il s'en suit une inévitable période de flottement administratif avant les mesures unificatrices drastiques prises dans le contexte de la réforme grégorienne.

Alain DIERKENS

34. J'espère pouvoir revenir prochainement sur cette question aujourd'hui débattue. Les textes conservés me semblent pourtant clairs et explicites.